



## Comment rompre un bon de commande

Par **Nico83**, le **13/03/2010** à **04:59**

Bonjour,

tout allez bien jusque là, je suis entrain d'essayer de faire construire ma maison, c'est un beau projet qui a débuté depuis plus de 2ans.

Notre budget tenait sur des devis "backés" et tout allez pour le mieux.

En Octobre 2009 nous avons signé un bon de commande pour la confection, le trnasport et l'installation d'une magnifique cuisine, et avons versé 3987€ d'acompte à la commande.

Aujourd'hui nous avons un gros trou de trésorerie, et nous ne pouvons plus financer cette cuisine, puis je rompre ce contrat et si oui comment.

Cdlt